



Condamné à être paralysé par un tribunal saoudien.

publié le **24/08/2010**, vu **1852 fois**, Auteur : [SAID ISSA](#)

Amnesty International a exprimé son indignation aux autorités saoudiennes après qu'un homme a été condamné à être paralysé pour avoir causé le même sort à un individu.

Abdul-Aziz al-Mutairi, âgé de 22 ans, avait été poignardé dans le dos durant une rixe en 2008. Son agresseur lui ayant sectionné la moelle épinière, le paralysant à vie, la victime a demandé au juge que sa sanction soit identique à la peine infligée. Une possibilité offerte dans certains cas par la charia, dont le droit saoudien est en partie inspiré.

Le journal **Okaz** rapporte que le juge a envoyé des missives à de nombreux hôpitaux afin de savoir si une opération visant à paralyser un homme était envisageable.

Si l'un des plus réputés a immédiatement fait savoir qu'il n'en était pas question d'un point de vue de l'éthique médicale, au moins un autre aurait donné son accord, selon la publication saoudienne. Une décision qui révolte **Amnesty International**. Le responsable du Moyen Orient et de l'**Afrique** du Nord de l'organisation déclare ainsi à **CNN**:

«Ce n'est rien de moins que de la torture [...]. Bien qu'aucun crime ne doive rester impuni, paralyser délibérément un homme de cette manière serait de la torture, et constituerait une violation des obligations internationales du pays en matière de droits de l'homme.»

L'**ONG** se fonde notamment sur la convention contre la torture et les principes de l'éthique médicale votés par l'**ONU**, et dont l'**Arabie Saoudite** est signataire, ajoutant par ailleurs que l'accusé ne disposait pas d'assistance juridique durant le procès. Et d'énumérer des exemples de l'utilisation de la loi du Talion dans le pays: énucléation, extraction de dent, ou encore exécution en cas de meurtre.

L'indignation a également gagné certains blogs locaux, révélant pour **CNN** la fracture entre les tenants d'une ligne dure partisans d'une justice tribale et les progressistes, pour qui de tels verdicts nuisent profondément à l'image du pays. Une tendance relativement récente, le pouvoir judiciaire étant traditionnellement considéré au-dessus de tout reproche.

Source :
Slate.fr /lundi 23 août 201 à 12h06